

Comment voter en ligne aux élections dans les petites entreprises (TPE) ?

l'espace de vote est accessible à partir du lundi 25 novembre 15h

1

Vous pouvez vous y connecter

- ▶ Soit sur le site www.election-tpe.gouv.fr
- ▶ Soit directement sur election-tpe-vote.travail.gouv.fr



- ▶ Utilisez l'identifiant et code confidentiel que vous avez reçu par courrier en novembre.
- ▶ Entrez le code CAPTCHA indiqué sur l'écran
- ▶ Cliquez sur le bouton « continuer » pour accéder à l'espace de vote.



! Pas de codes ? Pas de problème !

Si vous n'avez pas reçu ou que vous avez égaré le courrier ou le couple identifiant/code confidentiel cliquez

« s'identifier avec FranceConnect »

Choisissez la méthode de connexion (La Poste, Ameli.fr, Impôts...) pour se connecter et suivre les indications propres à chaque plateforme.

Vous arrivez ensuite directement dans l'espace de vote.

Une fois connecté-e, les organisations syndicales candidates sont affichées.

Cliquez sur « je suis décidé(e) JE VOTE »

2

Afin de sécuriser votre espace de vote, renseignez un numéro de téléphone (portable ou fixe) pour recevoir un **code d'accès à 6 chiffres**, par SMS ou message vocal.

Cliquez sur le bouton « valider »

Le code doit être obligatoirement renseigné pour accéder au bulletin de vote.

Choisissez votre vote. La CGT apparaît en 7e position.

3

Cliquez sur le bouton « Suivant » pour accéder à la page de validation du vote.
Attestez sur l'honneur que vous remplissez les conditions pour voter.

4

Validez votre vote en cliquant sur le bouton « Je vote »
Une fois validé, le vote est définitif et non modifiable

En cas de problème, appelez la CGT 08 01 03 00 77
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 appel gratuit

